

Préfecture de : HAUTS-DE-SEINE

En application du chapitre IV de l'article L 125-5 du Code de l'environnement.

Adresse de l'immeuble

Commune : RUEIL-MALMAISON

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe.

Le vendeur ou bailleur coche les cases OUI ou NON dans l'annexe jointe si il a connaissance d'une indemnisation suite à des dommages, sur l'immeuble, provoqués par un/des événements listés en annexe.

Le vendeur/bailleur ainsi que l'acquéreur/vendeur signent en page 1 et paraphent la page 2.

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus : chacun peut consulter en Préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs et sur internet sur le portail georisques.gouv.fr

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 13

Inondations et coulées de boue : 9

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
92PREF19840003	16/07/1984	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
92PREF19920021	24/12/1992	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
92PREF19970018	17/12/1997	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
92PREF19990018	29/09/1999	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
92PREF20030007	03/12/2003	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
92PREF20070004	12/06/2007	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
92PREF20160013	08/06/2016	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
92PREF20180011	14/02/2018	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
92PREF20190002	17/09/2018	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
92PREF19990050	29/12/1999	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 3

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
92PREF19980004	12/03/1998	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
92PREF20040010	25/08/2004	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
92PREF20190011	18/06/2019	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non